

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 32

présenté par
M. Robinet et M. Jacquat

ARTICLE 32

Après le mot :

« décret »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 14 :

« sur la base d'une liste de deux noms proposée par le conseil d'administration de la caisse nationale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose une nouvelle procédure de nomination du directeur qui se ferait toujours par l'État mais sur proposition du conseil d'administration.